



**Collège
Édouard-Montpetit**

340-101-MQ

Hiver 2012

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Plan de cours

COURS : **Philosophie et rationalité**

PROGRAMMES : Tous les programmes

DISCIPLINE : 340 PHILOSOPHIE

Pondération : | Théorie : 3 heures | Pratique : 1 heure | Étude personnelle : 3 heures

PROFESSEUR(S) DU COURS-GROUPES	BUREAU	☎ poste	✉ courriel ou site web
Daniel Laferrière	E-139	6015	

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS *À remplir par les étudiants*

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi					
Après-midi					

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT	BUREAU	☎ poste	✉ courriel
Pierre Brière	C-185	6014	pierre.briere@college-em.qc.ca

Idée de la philosophie

Avant d'en venir à l'objet de notre cours, nous devons expliquer d'abord ce qu'est la philosophie

Les voies de la spiritualité

Les hommes considèrent en général que l'expérience de la vie quotidienne --- si on entend par là celle de l'activité routinière orientée par la conservation de la vie --- ne peut pas être le tout de la vie : il doit y avoir **autre chose**. On peut appeler **spiritualité**, au sens le plus large du terme, la démarche pour faire l'expérience de l'autre chose; tout ce qui vise à sortir de l'« ordinaire », quel qu'en soit la forme ou le degré de réflexion, relève l'expérience spirituelle. « Esprit » ne renvoie donc pas ici à « mental » (opposé au corps, au physique), ou encore à « psychologique ». La réflexion philosophique représentera une de ces provinces de la spiritualité, mais non la seule, --- et peut-être pas même la plus haute, si tant est qu'on doive et qu'on puisse établir une hiérarchie entre ces formes de la spiritualité. L'atteinte du plus fondamental a en effet été recherchée par l'homme dans des démarches fort différentes, parfois sur le mode individuel, parfois sur le mode collectif.

- A) Sur le mode individuel, elle a pu être conçue d'abord sous la forme de l'**expérience shamanique**, expérience de communication avec l'invisible, les « esprits » (ceux des morts), qui passe par des épreuves à caractère initiatique et une expérience symbolique de la mort. Le shaman est considéré comme ayant accès à un plan de la réalité qui échappe aux autres hommes. Une autre forme est celle de l'**ascèse** : il s'agit alors de se séparer du plus superficiel, qui pense-t-on, fait obstacle au rapport avec le plus fondamental. L'ascèse pourra être verbale (vœu de silence), alimentaire (jeûne), sexuelle (abstinence). La **philosophie** occidentale (grecque, à l'origine), dans sa tendance dominante du moins, s'inspire de cette approche ascétique, elle en constitue une des formes. Elle consiste à poser que la voie pour atteindre le plus fondamental est celle du discours, mais que ce n'est cependant qu'au terme d'un travail de « purification » (ou d'épuration) du discours que l'essentiel pourra être atteint. La philosophie entretiendra donc un rapport étroit avec la parole, le discours; il s'agira, dans un certain sens, d'**apprendre à parler**. La conception de la philosophie comme théorie de l'argumentation, comme logique, comme analyse du discours, comme méthode de clarification de la pensée, --- conception souvent utilisée pour « vendre » la philosophie sur la place publique --- constitue un rejeton lointain de la démarche spirituelle à la base de la philosophie. De manière traditionnelle, on dira que la philosophie est effort de compréhension globale de l'existence, une compréhension qui vise donc à la fois le « tout des choses » et le plus fondamental, et qui doit mener chez l'individu à une certaine attitude vis-à-vis des événements du monde et dans la conduite de sa vie (« sagesse »). C'est ainsi que la philosophie peut alors être dite une réflexion sur les **principes**. --- Si, en revanche, on pense que le plus fondamental ne peut pas être exprimé par les mots, qu'il est au-delà des mots et ne peut être qu'expérimenté sans être démontrable, on sera sur le terrain d'une forme de « **mystique** » : quelque chose qui s'apparente à l'expérience religieuse de la révélation, mais qui n'implique pas la croyance en une divinité. La sagesse consistera alors, dans un certain sens, à **apprendre à se taire**. (Il y aurait donc alors au moins deux formes du silence : le silence de celui qui n'a rien à dire, et le silence de celui qui a compris qu'il n'y avait, fondamentalement, rien à dire. La question de savoir quelles sont, s'il y en a, les

limites de ce que le langage peut dire constitue déjà un sujet de débat entre les philosophes).

- B) Sur le mode collectif, c'est dans l'expérience de l'**excès** que les hommes ont cherché à échapper à l'ordinaire. L'institution sociale de la **fête** a pour fonction précisément de circonscrire un temps où les limites, les interdits de la vie quotidienne sont abolis : la fête est le temps de l'orgie, de l'ivresse, de la démesure (et même de la violence); le **sacrifice rituel** peut parfois être une composante de celle-ci. (La fête est toujours en équilibre instable : elle risque de « dégénérer », elle est, comme institution, un « jeu », mais qui peut se prendre à son propre jeu). Il s'agit, dans la fête, de « se mettre hors de soi ». (Certaines institutions modernes, comme le carnaval, retiennent, sous des formes atténuées, quelques-uns des aspects de la fête, mais toutes les fêtes --- comme la fête nationale, ou la « fête du travail » --- ne remplissent pas les mêmes fonctions que la fête primitive).

Cette esquisse n'épuise pas les formes possibles de l'expérience explicitement orientée vers la relation avec le plus fondamental; il y en a bien d'autres, comme la méditation ou la sexualité sacrée (tantrisme). C'est donc aussi bien dans la pensée que dans la « non-pensée » que les hommes ont cru pouvoir atteindre le plus essentiel. La réflexion philosophique représente une forme, très assagie, de cette recherche de l'essentiel. --- Comme nous le verrons, l'héroïsme, considéré comme confrontation avec la mort, en sera une autre.

Philosophie, science et religion

Il est courant de dire que la philosophie occupe une position intermédiaire entre la science et la religion. De fait, nous pourrions comparer la philosophie à un État qui cherche à maintenir son indépendance tout en étant coincé entre deux « superpuissances », la science et la religion. Tantôt la philosophie s'alliera avec la science pour s'opposer à l'autorité que veut incarner la religion, tantôt elle s'alliera avec la religion pour s'opposer aux prétentions de la science de posséder le monopole du discours sensé : il pourrait y avoir des choses sensées et vraies, qui seraient expérimentalement invérifiables.

Science, philosophie et religion ne formaient pas, à l'époque de la naissance de la philosophie, des domaines nettement séparés. Certains philosophes semblent, par leur investigation de la nature, énoncer les premiers balbutiements de la science (Thalès de Milet, Anaxagore); d'autres se situent plus nettement du côté de l'expérience religieuse, en constituant des écoles qui s'apparentent à ce qu'on appellerait aujourd'hui des sectes, et retiennent même maints aspects du personnage du shaman (Pythagore, Parménide).

On aura souvent entendu la phrase : « la philosophie, ce n'est pas de la science ». La dissociation nette entre science et philosophie est cependant quelque chose de récent --- quatre ou cinq siècles. Ce n'est qu'à partir du moment où l'intérêt pour la nature se centre sur ce qu'il peut y avoir en elle de prévisible, de reproductible et d'accessible à la manipulation que les chemins de la science (moderne) et de la philosophie se séparent. La science réclame alors le domaine du « vérifiable », abandonnant à la philosophie celui de l'« invérifiable » --- d'où l'assimilation courante de la philosophie à la « spéculation » sur ce qui dépasse le domaine de l'expérience possible (telle que fixée par la science « expérimentale »). Ce domaine qui échappe à la

connaissance expérimentale inclut celui de l'éthique (principes, valeurs qui devraient orienter la vie de l'individu et régir l'organisation de la société) et la philosophie, sans renoncer pour autant à toute autre prétention territoriale, acceptera volontiers de faire de la réflexion éthique son château-fort.

Les rapports de la philosophie et de la religion sont peut-être plus complexes. La religion qui avait cours à l'époque de la naissance de la philosophie occidentale avait en fait au moins deux formes différentes : religion civique (les dieux sont les dieux de la cité), religions de mystères (cultes qui doivent initier l'individu et le faire entrer en contact avec la divinité). La religion qui cependant s'est imposée en Occident est la religion chrétienne; elle s'est constituée en empruntant à la philosophie grecque (et donc au monde païen), tout en affirmant par ailleurs la subordination de la raison à la foi. On trouvera en fait chez les philosophes une diversité de positions par rapport à la religion. S'il est vrai que les conclusions de la réflexion des philosophes ne sont pas nécessairement incompatibles avec la religion, il est cependant clair que la philosophie ne peut pas invoquer l'autorité de la Bible ou de l'Église dans sa réflexion.

Problématique

(Une version « DeLuxe » de la problématique, plus élaborée, est disponible sur Omnivox).

Quel sera l'angle d'approche que nous emprunterons? C'est ce que fixe le terme de « problématique ». Ce terme de « problématique » est devenu à la mode. Il est utilisé dans les médias par les hommes politiques, les représentants des groupes sociaux, et finalement tout un chacun, là où on parlait il n'y a pas si longtemps tout simplement de « problème » ; comme il est plus long et paraît plus intellectuel et plus abstrait, on ne se gêne pas pour l'employer chaque fois qu'on le peut. Au sens propre du terme cependant, une problématique est une articulation de questions.

« L'effort de problématisation, c'est la « capacité à faire surgir du sujet une série de questionnements et de problèmes articulés entre eux et à choisir un angle d'attaque pertinent et fécond » (Rapport du jury, Capes de Sciences Economiques et Sociales, 1998) »
<http://www.melissa.ens-cachan.fr/IMG/pdf/ElaborerProblematique.pdf>

Le sujet de notre cours, c'est la **justice**.

Puisque nous affirmons que la philosophie doit éclairer l'individu dans la conduite de sa vie et puisqu'une dimension incontestable de l'existence humaine est celle de la vie avec les autres --- peu d'hommes pouvant sans doute se suffire entièrement à eux-mêmes ou ayant les moyens de se retirer totalement de la société humaine ---, il n'y a pas à faire de longues recherches pour savoir pourquoi le sujet de la justice pourrait constituer une porte d'entrée sur la philosophie.

La question autour de laquelle tournera notre cours (et par rapport à laquelle les autres questions soulevées se situeront), c'est celle de savoir **comment il convient d'agir quand on se trouve victime de l'injustice : faut-il agir de manière juste (en respectant les lois) ou accepter de se comporter soi-même de manière dite injuste (en se mettant au-dessus des lois)?**

L'individu qui est victime d'un acte criminel ne pourra, dit la loi, se faire justice lui-même : il sera sans doute conforme à son intérêt de s'adresser aux autorités policières et de recourir aux tribunaux. Le problème se complique s'il estime que justice ne lui est pas rendue ou encore si l'auteur de l'injustice est l'État lui-même, par exemple dans le cas d'une condamnation judiciaire alors que l'individu est (ou s'estime) innocent, ou tout simplement victime d'un abus : même s'il y a encore là des recours possibles, ils seront nécessairement limités. Peut-on au bout du compte s'autoriser de son sens de la justice pour s'attaquer à l'autorité de l'État, de ses lois et de ses tribunaux? Jusqu'où doit aller le respect de l'autorité? Devrait-on se faire un principe personnel (moral) d'être respectueux des lois?

Si les lois ne sont que des instruments créés par les hommes pour défendre leurs intérêts, il ne semble pas qu'être juste soit un but qui mériterait d'être recherché pour lui-même. C'est le point de vue que Platon dans La République fait présenter dans les discours des personnages de Thrasymaque et de Glaucon.

Or ce problème du respect de l'autorité est précisément celui qui se pose au philosophe Socrate, condamné à mort par le tribunal d'Athènes et qui, par principe, refuse de s'évader --- du moins selon ce que Platon nous raconte, puisque s'il est vrai que Socrate a été condamné à mort, l'explication de son refus de s'évader fait partie, elle, d'une œuvre de fiction. Socrate y explique pourquoi, selon lui, il serait moralement juste de respecter l'autorité de l'État même lorsque celui-ci nous traite de manière injuste. (Un problème tout aussi important est celui de savoir si, quand bien même on doit accepter de subir l'injustice lorsque celle-ci est infligée par l'État, il faut cependant accepter de faire subir à autrui l'injustice lorsque l'État nous l'ordonne: à quelles conditions et sous quelle forme la désobéissance est-elle possible?)

Socrate était jugé comme un citoyen ayant désobéi aux lois et avait accepté de jouer le jeu du procès. Ce n'est plus le cas des juifs sous le régime nazi, dépossédés de tout droit, exclus de la communauté politique, et même de la communauté humaine. « **Comment un homme moral peut-il conserver son code moral dans un monde immoral?** » se demande justement Mordechai Anielewicz, qui sera un des leaders de l'insurrection du ghetto juif de Varsovie en 1943 (L.Avnet, "Uprising", DVD, 2001). **Est-ce que la révolte ne devient pas dans certaines circonstances moralement défendable? Et si elle l'est, cela implique-t-il que le refus de se révolter est, lui, moralement indéfendable?** Ou pour le dire autrement : est-il possible de « conserver son code moral » sans se révolter, de vivre et de mourir de manière honorable sans affronter par la force le pouvoir de l'État? On rencontrera ici la distinction entre deux types d'héroïsme, --- entre ce que Todorov appellera les « **vertus héroïques** » et les « **vertus quotidiennes** ».

(On peut ajouter que si la question de l'agir moral se pose pour l'individu vis-à-vis de l'État, elle se pose tout autant pour l'État vis-à-vis d'un autre État ou dans la conduite de ses affaires. Même s'il existe ce qui s'appelle le droit international, les États devront se demander jusqu'où ils peuvent s'en remettre au droit et aux principes moraux (parfois codifiés dans le droit) pour régler leurs différends ou pour encadrer leur action : la politique de bombardement systématique des populations civiles allemandes par les Alliés était-elle justifiée étant donné le but poursuivi? La pratique de la torture sur des prisonniers peut-elle être justifiée si c'est là un moyen de prévenir des attentats terroristes? Un attentat contre un chef d'État étranger peut-il être justifié au nom de la menace qu'il représente pour la sécurité nationale ou peut-être même pour la paix

internationale? Chaque fois on se trouve à se demander si la justice, comme droit écrit ou comme code moral, constitue quelque chose qui doit être absolument respecté ou s'il n'y a pas une « justice supérieure », qui autorise l'exception).

La question subséquente est celle de savoir quelle position on devrait adopter par rapport à celui qui commet l'injustice (qu'il soit « criminel ordinaire » désobéissant aux lois ou qu'il soit chef de l'État coupable de « crimes de guerre » ou de « crimes contre l'humanité »). Personne ne contestera sans doute que l'individu dangereux doit être mis hors d'état de nuire; cela étant fait, dans quelle mesure doit-il être considéré responsable de ses gestes? **Faut-il dire, avec Socrate, que « nul ne fait le mal volontairement », --- que tout individu agit en croyant avoir raison de faire ce qu'il fait, en étant animé par une « Idée du Bien », et que seule l'ignorance du véritable Bien peut expliquer l'injustice commise?** S'il en est ainsi, celui qui commet l'injustice devrait être plaint pour sa propre ignorance du véritable Bien. **Faut-il dire au contraire --- avec le point de vue moderne, teinté peut-être par le droit criminel --- que l'individu, jusqu'à preuve du contraire, doit être considéré comme, en tant qu'être raisonnable, ce qui est moralement mauvais et qu'il est donc à ce titre pleinement responsable de ses actes?** Selon cette vue, celui qui commet l'injustice a besoin de se chercher un prétexte, une excuse pour se donner à ses propres yeux l'air d'avoir raison de faire ce qu'il fait : il cherche à se mentir à lui-même, mais sait très bien, en son for intérieur, qu'il a tort. --- Ces deux positions philosophiques sont celles du rationalisme antique et du rationalisme moderne. Les deux rejettent l'idée d'un individu fondamentalement mauvais (ce qui s'exprimerait, du point de vue moderne, par l'idée d'une volonté diabolique, d'une volonté du mal pour le mal).

Si on admet, comme la plupart des auteurs modernes, l'idée de la responsabilité, (et même, comme très peu d'entre eux, l'idée d'une volonté diabolique), la question du pardon se présente alors : **le pardon doit-il être en attente de la demande du pardon? Doit-il au contraire être gratuit et sans condition? Y a-t-il des actes qui sont au-delà de tout pardon possible? Et dans l'hypothèse d'une volonté foncièrement mauvaise, le pardon serait-il la seule réponse qui puisse être à sa hauteur?**

Textes à l'étude (P.I.É.A. 6.1k)

--- Platon, La République, (extraits du livre I, discours de Thrasymaque; extraits du livre II, discours de Glaucon, histoire de l'anneau de Gygès et éloge de l'injustice; extrait du livre VII, Allégorie de la caverne)

Apologie de Socrate, Garnier- Flammarion, 1997.

Criton, Garnier Flammarion, 1997.

--- Todorov, T. Face à l'extrême, Seuil, 1991.

--- Rosenbaum, R. Pourquoi Hitler? Enquête sur l'origine du mal, p.346-363; p.567-602 (si le temps le permet).

--- Derrida, J. Foi et savoir. Le siècle et le pardon, (extrait à déterminer, si le temps le permet).

Les extraits de La République de Platon sont dans un recueil Coop (# 27,460). Les étudiants devront également se procurer l'Apologie de Socrate et le Criton regroupés dans l'édition Garnier Flammarion, ainsi que le livre de Todorov Face à l'extrême.

Objectifs

- Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle;
 - Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité;
 - Produire une argumentation sur une question philosophique;
- <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ENS-COLL/cahiers/cours-comp/comp.asp?NoObj=00b1>

Évaluation (P.I.É. A. 6.2.1)

Le calendrier des évaluations est indicatif de celui des lectures.

Pour chacun des examens, il convient de répondre dans un minimum de deux pages (à simple interligne et **obligatoirement à l'encre**).

Un premier examen portant sur les discours de Thrasymaque et de Glaucon (La République) compte pour 20 points (troisième semaine).

Un deuxième examen portant sur l'Allégorie de la caverne et les extraits de l'Apologie de Socrate compte pour 15 points (sixième ou septième semaine).

Un troisième examen portant sur le Criton compte pour 20 points (neuvième ou dixième semaine).

L'examen final, à la quinzième semaine, a lieu en deux périodes et compte pour 30 points; il porte sur Face à l'extrême.

Enfin, un travail (texte argumentatif) d'une longueur minimale de 3 pages, compte pour 15 points (Sur le sujet du travail, la date de remise et autres précisions, voir le document sur Omnivox « Examens et travail »).

Les textes à produire dans les examens sont des textes explicatifs, c'est-à-dire qui expliquent la pensée des auteurs des textes à l'étude.

Les étudiants n'ont droit dans les examens à aucun document (texte, notes ou fiches). Les questions d'examen et de travail sont toutefois données d'avance (voir document connexe mis sur Omnivox); il appartient aux étudiants de se préparer.

Le calendrier ne peut avoir une valeur qu'indicative. Le rythme est parfois plus lent que celui qui est prévu. Il appartient à l'étudiant de se tenir au courant des modifications éventuelles. (Si des aménagements sont nécessaires pour une raison ou une autre, les étudiants en seront prévenus à l'avance).

Le plagiat entraîne la note 0. Les travaux et examens ne doivent jamais être rédigés à la mine de plomb. Si l'étudiant remet son examen à la mine de plomb, il devra le retranscrire à l'encre (pendant le temps restant de la période d'examen).

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont la pertinence, la cohérence, la clarté, la rigueur dans l'articulation des idées, l'aptitude à faire usage des concepts introduits dans le cours. (Pour des précisions et des explications sur la correction, voir le document sur Omnivox « Critères d'évaluation »).

Méthodologie

Le cours consiste essentiellement en explications et commentaires des textes à l'étude (« cours magistral »). Il y a peu de notes données à prendre au tableau. (Des notes de cours --- une vingtaine de documents --- seront disponibles sur Omnivox; l'essentiel du cours, sauf pour une section du livre Face à l'extrême, est mis par écrit).

Il n'y a pas de période réservée comme telle pour la discussion en classe. (Sur la philosophie et le dialogue, voir document sur Omnivox).

Évaluation du français (P.I.É.A 6.3.1)

Jusqu'à 10% des points peuvent être retranchés pour les fautes de français (grammaire et orthographe).

Les étudiants ont droit à autant de dictionnaires et de livres de grammaire qu'ils peuvent en transporter. À une moyenne de 5 fautes par page, 5% est retranché; à partir d'une moyenne de 10 fautes par page, 10% est retranché. Les points perdus ne sont pas « remboursables » sur correction des fautes, pas plus que sur la présentation d'une inscription au centre d'aide en français. Les points retranchés pour les fautes de français ne sont pas « remboursables » (que ce soit par correction des fautes ou par attestation de présence au centre d'aide en français).

Conditions de réussite au cours (P.I.É.A. 6.5.2.1)

La note de passage est de 60%.

Présence au cours (P.I.É.A 6.3.4)

« Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserait des conséquences possibles de sa prochaine absence. Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours. En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion. » (Voir remarques complémentaires sur Omnivox : Présence en classe).

Retards dans les travaux (P.I.É..A. 6.2.5.2)

« Les travaux doivent être remis à temps. Aucun retard n'est donc permis, à moins d'une entente avec le professeur. Une telle entente n'exclut pas qu'une pénalité soit imposée à l'étudiant retardataire. Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser un maximum qui serait reconnu comme raisonnable ». La pénalité, s'il y a entente préalable, est fixée à 5% par jour, pour un maximum de deux jours de retard ».

Disponibilité

Le bureau du professeur est le E-135. (Pour l'horaire de disponibilité, voir document sur Omnivox).

Médiagraphie (P.I.É.A. 6.11)

Droit, R-P. Philosophie et démocratie dans le monde, LGF, 1995.

Vernant, J-P. Les origines de la pensée grecque, Quadrige, 2004.
Mythe et pensée chez les grecs, La Découverte, 2007.
Mythe et tragédie en Grèce ancienne, Maspéro, 1972.
Mythe et société en grèce ancienne, Maspéro, 1974.

Dodds, E.R. Les Grecs et l'irrationnel, Flammarion, 1999.

Carastro, M. La cité des mages. Penser la magie en Grèce ancienne, Jérôme Million, 2006.

Bernand, A. Les sorciers grecs, Fayard, 1991.

Brague, R. Introduction au monde grec, Flammarion, 2008.

Guthrie, Les sophistes, Payot, 1976.

De Romilly, J. Problèmes de la démocratie grecque, Hermann, 1975.
Les grands sophistes dans l'Athènes de Périclès, LGF, 2004.

Strauss, L. Droit naturel et Histoire, Flammarion, 2008.
La cité et l'homme, LGF, 2005.

Canto-Sperber, M. Philosophie grecque, PUF, 1997.

Hadot, P. Qu'est-ce que la philosophie antique?, Gallimard, 1995.

Glötz, G. La cité grecque, Albin Michel, 1968.

Mossé, C. Le procès de Socrate, Scorpion, 1987.

Stone, I.F. The Trial of Socrates, Little, Brown and Company, 1988.

Brun, J. Platon et l'Académie, PUF, coll. Que sais-je?, 1960.
Socrate, PUF, coll. Que sais-je?, 1960.

Châtelet, F. Platon, Gallimard, 1989.

Lefranc, J. Platon et le platonisme, Armand Colin, 1999.

Wolff, F. Socrate, PUF, 1995.

Guardini, R. La mort de Socrate, Éditions du Seuil, 1947.

Lachièze-Rey, P. Les idées morales, sociales et politiques de Platon, Vrin, 1951.

Festugière, A-J. Contemplation et vie contemplative chez Platon, Vrin, 1950.

Goldschmidt, V. Les dialogues de Platon, PUF, 1963.

Sorel, G. Le procès de Socrate : examen critique des thèses socratiques, Kessinger Publishing, 2009.

Luccioni, J. La pensée politique de Platon, PUF, 1958.

Hegel, G.W.F. Leçons sur l'histoire de la philosophie, tome 2, Vrin, 2000.

Weil, E.. Philosophie politique, Vrin, 1971.

(La suite, plus substantielle, de la médiagraphie est sur Omnivox : « Médiagraphie complémentaire »).